



PRÉFET DU BAS-RHIN

# Communiqué de presse

Strasbourg,  
le 3 novembre 2018

## Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour 6 communes du Bas-Rhin

Les arrêtés interministériels du 4 octobre 2018 et du 22 octobre 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été publiés au Journal Officiel ce samedi 3 novembre 2018.

**6 communes bas-rhinoises** touchées par les intempéries survenues cet été **sont reconnues en état de catastrophe naturelle pour le phénomène inondation et coulées de boue** :

- pour le 9 juin 2018 et le 15 juillet 2018 : **Villé** (arrondissement de Sélestat-Erstein) ;
- pour le 17 août 2018 : **Dinsheim-sur-Bruche** (arrondissement de Molsheim), **Entzheim** (arrondissement de Strasbourg), **Geispolsheim** (arrondissement de Strasbourg), **Gresswiller** (arrondissement de Molsheim) et **Mutzig** (arrondissement de Molsheim).

Les personnes de ces communes ayant subi des sinistres aux dates indiquées sont invitées à déclarer leurs dommages à leur compagnie d'assurance, si cela n'a pas déjà été fait. Le délai maximum pour cette déclaration est fixé à dix jours à compter de la publication de l'arrêté interministériel, soit jusqu'au 13 novembre 2018.

### Contact presse

Aurelie Contrecivile  
Tel : 06 73 85 16 45  
Mail : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Service de la  
communication  
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est